

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 OCTOBRE 2021
Délibération n° 2021 – 114**

**12 - Nantes – Saint-Herblain – ZAC du Grand Bellevue – Programme des équipements
publics – Dossier de réalisation - Approbation**

Date de la convocation : le 1er Octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 98

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Ali REBOUH

Présents : 92

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSANI Catherine, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BLIN Nathalie, M. BOILEAU Vincent, M. BOLO Pascal, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme FIGULS Séverine, M. FOURNIER Hervé, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, M. KABBAJ Anas, Mme LAERNOES Julie, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, M. NEAU Hervé, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, Mme OPPELT Valérie, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RICHARD Guillaume, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, Mme VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François,

Absents et représentés : 6

Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme EL HAIRY Sarah (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. THIRIET Richard), Mme GOUEZ Aziliz (pouvoir à M. FOURNIER Hervé), Mme JUDALET Anne-Sophie (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme LOBO Dolorès (pouvoir à M. SALECROIX Robin),

Absent : 0

Délibération

Conseil métropolitain du 08 octobre 2021

12 - Nantes – Saint-Herblain – ZAC du Grand Bellevue – Programme des équipements publics – Dossier de réalisation - Approbation

Exposé

Le quartier du Grand Bellevue qui s'étend sur les communes de Nantes et de Saint-Herblain figure comme projet d'intérêt national dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain que Nantes Métropole a signé avec ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Ce quartier est un des marqueurs urbains de l'ouest de l'agglomération nantaise. Emblématique des années 1960-1970, il compte aujourd'hui 19 000 habitants et s'inscrit dans la politique de la ville depuis bientôt 30 ans (zone urbaine sensible en 1996, zone franche urbaine en 2004, extension du contrat urbain de cohésion sociale en 2007...). Avec ses 325 hectares, dont 155 inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, il représente le plus grand secteur prioritaire de l'agglomération nantaise.

Par délibération du 16 février 2018, le conseil métropolitain a approuvé le traité de concession confiant l'aménagement de la ZAC du Grand Bellevue à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA).

Par délibération en date du 13 avril 2018, le conseil métropolitain a décidé de créer la ZAC du Grand Bellevue, sur une emprise de 61 hectares couvrant quatre secteurs prioritaires - Mendès France, les Moulins, les Lauriers / Bois-Hardy, et la Bernardière, sur les territoires des communes de Nantes et de Saint-Herblain dans l'objectif de transformer et de requalifier le quartier du Grand Bellevue, selon les principes urbains inscrits dans le schéma directeur élaboré par l'agence Bécardmap.

Les études complémentaires menées depuis 2018 permettent de présenter, pour approbation, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de cette ZAC, lequel comprend :

- le projet de programme global des constructions ;
- le projet de programme des équipements publics ;
- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps ;
- les compléments à l'étude d'impact.

Puis, il conviendra d'approuver le programme des équipements publics conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme.

Le programme global des constructions prévoit la réalisation de 89 000 m² de surface de plancher (SP) :

Nature de la construction	SP prévisionnelle (m ²)
logement	71 000
locaux à vocation économique	6 000
équipements et services publics	3 000
artisanat	9 000
Total	89 000

Il est rappelé que la ZAC du Grand Bellevue s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain d'un quartier constitué qui bénéficiait déjà de certains équipements publics existants. Certains d'entre eux ont fait ou feront l'objet de réhabilitation (Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue, groupes scolaires Lucie Aubrac et Alain Fournier) tandis que d'autres vont être créés (équipement sportif, maison pluriprofessionnelle de santé, crèche intercommunale). Par ailleurs, le programme des équipements publics prévoit des interventions ambitieuses sur l'espace public, avec la création ou la qualification de voiries, de places publiques, et de parcs et jardins.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération intègrent une participation de Nantes Métropole d'un montant de 3 573 000 € HT, échelonnée entre 2023 et 2028, pour la réalisation par l'aménageur des équipements publics destinés à être incorporés dans son patrimoine.

Il est également prévu une participation de la Ville de Nantes d'un montant de 3 910 000 € HT, échelonnée entre 2023 et 2028, pour la réalisation d'équipements publics constitués de parcs et jardins destinés à être incorporés dans son patrimoine. Pour ce faire, et conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Nantes a donné son accord par délibération en date du 25 juin 2021.

Enfin, le dossier de réalisation de la ZAC complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact réalisée lors de la création de la ZAC. Cette étude d'impact complétée a fait l'objet d'une évaluation environnementale, dont le contenu a été soumis à une participation du public par voie électronique du 23 août au 25 septembre 2021. La synthèse est annexée au dossier de réalisation.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le dossier de réalisation de la ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain joint en annexe n°1 conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme ;
- 2 - approuve le programme des équipements publics de la ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain joint en annexe n°2 conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme ;
- 3 - autorise Mme la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 octobre 2021

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 octobre 2021

transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20211008-2021_114DC-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021
Nantes Métropole

3

Conseil du 08 octobre 2021